

**DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2023-012**

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

**POINT 4.3
AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTOÉVALUATION ET SUR LA GRILLE
D'INDICATEURS DE L'IUT DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION PAR
LA COMMISSION CONSULTATIVE NATIONALE DES IUT
(VAGUE CONTRACTUELLE C 2022-2023)**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 16 février 2023, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-6-1-I,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu la délibération du Conseil d'IUT d'Avignon n°2022-2023-14 en date du 06 février 2023 portant approbation du dossier d'autoévaluation de l'IUT dans le cadre de l'évaluation par la commission consultative nationale des IUT,

Après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable sur le rapport d'autoévaluation et sur la grille d'indicateurs de l'IUT dans le cadre de l'évaluation par la commission consultative nationale des IUT (vague contractuelle C 2022-2023), tels qu'annexés à la présente délibération.

Avis de la CFVU : favorable à l'unanimité.

**Membres composant la commission : 32
Membres présents (10) ou suppléés (4) : 14
Membres absents et non suppléés : 18**

**Service des affaires générales
et institutionnelles**

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

Avignon, le 17 février 2023

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP
74 rue
Louis Pasteur
84029 Avignon
cedex 1

